



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1998

**Création d'un lotissement communal - Secteur Brizeaux - rue Maurice
Caillard**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 Janvier 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 Janvier 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 5 ha 15 a 07 ca dans le secteur des Brizeaux, en bordure des rues Magellan et Maurice Caillard (section ZN - numéro 124).

Ce terrain se prête à un aménagement pour opérations successives de lotissements. Dans le cadre de cette démarche, un lotissement communal peut être créé sur une parcelle de 1 ha 21 a 80 ca qui viendra, en complément du programme des 34 logements sociaux réalisés par la SEMIE, au cours de l'année 1998 à l'angle des rues Magellan/Maurice Caillard, assurer une continuité du tissu urbain dans ce quartier.

Les prix de vente des lots seront fixés par la Ville après avoir eu connaissance des résultats de l'appel d'offres. Actuellement, l'étude de faisabilité fait ressortir un prix moyen au m² de 204 F H.T. et le montant total de cette opération s'élève prévisionnellement à 1 867.416 F H.T..

La valeur du terrain apporté par la Ville de Niort est estimée à 244.266 F H.T. soit 20,05 F H.T. le m².

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le principe de création de ce nouveau lotissement communal,
- confier la conception et la réalisation des travaux à la SEMIE de NIORT par voie de mandat,
- autoriser la SEMIE à procéder à une consultation en vue de la désignation d'un maître d'oeuvre sur critères de moyens , références et taux d'honoraires,
- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat entre la Ville de Niort et la SEMIE de NIORT,

M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 1 |

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC